

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la deux cent soixante-dixième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 29 août 2005 à 18 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, local E-2300.

Confirmé le 19 septembre 2005

Procès-verbal de la deux cent soixante-dixième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 29 août 2005 à 18 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLEYAERT, Élodie Membre étudiant	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre Socio-économique	X	
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
 <u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
 <u>INVITÉ :</u>		
BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement		X
 <u>SECRÉTAIRE :</u>		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 50.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-neuvième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Engagement d'une secrétaire de direction au Bureau de liaison université-milieu (BLUM)
- 4.- Engagement d'une technicienne en administration au Centre d'études universitaires des Laurentides (Saint-Jérôme)
- 5.- Engagement d'une commis aux comptes à recevoir au Service des ressources humaines et financières
- 6.- Ordres de changement numéros 1, 2 et 3 au contrat de construction «*Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur*» pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)
- 7.- Modification de la procédure de vérification des dépenses imputées aux comptes de «*Frais de voyage et de représentation* »
- 8.- Approbation du protocole d'entente cadre entre l'École supérieure de commerce et de management (ÉSCM) et l'Université du Québec en Outaouais
- 9.- Approbation du protocole d'entente cadre entre la Fundação Universidade Federal Do Rio Grande (Brésil) et l'Université du Québec en Outaouais
- 10.- Dérogation à la pratique de perception des frais indirects de recherche dans le cadre d'une subvention de Santé Canada octroyée pour la réalisation d'une recherche intitulée «*La conciliation travail/grossesse : les déterminants du maintien en emploi sans risque* »
- 11.- Prochaine assemblée
- 12.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-neuvième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-neuvième réunion sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent soixante-neuvième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Engagement d'une secrétaire de direction au Bureau de liaison université-milieu (BLUM)

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de secrétaire de direction au Bureau de liaison université-milieu, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de **madame Rita Lévesque** à titre de secrétaire de direction au Bureau de liaison université-milieu.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 270-CX-1184 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Bureau de liaison université-milieu, laquelle est jointe en appendice.

4.- Engagement d'une technicienne en administration au Centre d'études universitaires des Laurentides (Saint-Jérôme)

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la création d'un poste de technicien(ne) en administration au Centre d'études universitaires des Laurentides (Saint-Jérôme) (résolution 269-CX-1183), le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de **madame Francine Rochette** à titre de technicienne en administration au Centre d'études universitaires des Laurentides (Saint-Jérôme).

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Élodie Bleyaert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 270-CX-1185 concernant l'engagement d'une technicienne en administration au Centre d'études universitaires des Laurentides (Saint-Jérôme), laquelle est jointe en appendice.

5.- Engagement d'une commis aux comptes à recevoir au Service des ressources humaines et financières

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de commis aux comptes à recevoir au Service des ressources humaines et financières, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de **madame Charline Côté** à titre de commis aux comptes à recevoir au Service des ressources humaines et financières.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 270-CX-1186 concernant l'engagement d'une commis aux comptes à recevoir au Service des ressources humaines et financières, laquelle est jointe en appendice.

6.- Ordres de changement numéro 1,2 et 3 au contrat de construction «Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur» pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que la construction du CRTL se fait par lots de construction. La compagnie Boless Inc. a été mandaté par la résolution 287-CA-4173 du Conseil d'administration, en date du 18 avril 2005, afin d'exécuter les travaux du «Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur». Lors de l'octroi de ce contrat, l'écart entre le prix du plus bas soumissionnaire et le budget du lot était de 1 409 000 \$ approximativement. Étant donné les surplus budgétaires pour ce lot, des ordres de changement ont été demandés de façon à compléter certains éléments architecturaux, mécaniques ou électriques. La majorité de ces éléments du bâtiment avait fait l'objet de coupure à l'occasion de la révision du budget en décembre 2004. L'analyse des ordres de changement est assurée par la firme Génivar, mandatée à cette fin par le Conseil d'administration le 12 juillet 2004 (résolutions 278S-CA-4030A et 278S-CA-4031) et le consortium «Fortin, Corriveau, Salvail/Menkès Shooner Dagenais Letourneux architectes» mandaté à cette fin par le Conseil d'administration le 12 juillet 2004 résolution 278S-CA-4033).

Les ordres de changement sont de 178 945,34 \$ (taxes incluses) et les objectifs suivants sont recherchés :

- Assurer une meilleure qualité d'ensemble du bâtiment en construction;
- Augmenter la capacité des équipements mécaniques et électriques des bâtiments existants de façon à satisfaire à la demande supplémentaire occasionnée par l'ajout du CRTL;
- Améliorer le rendement énergétique du bâtiment du CRTL.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 270-CX-1187 concernant les ordres de changement numéro 1,2 et 3 au contrat de construction «Lot 4 - Bâtiment et aménagement

extérieur» pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL), laquelle est jointe en appendice.

7.- Modification de la procédure de vérification des dépenses imputées aux comptes de «Frais de voyage et de représentation»

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle que le Comité exécutif du 6 juin 1989 adoptait une procédure de vérification des rapports de voyage et de représentation (18-CX-78). Cette procédure avait besoin d'être revue afin de la mettre à jour.

La nouvelle procédure qui sera utilisée serait la suivante :

- a) Suite à une activité de voyage ou de représentation, la personne complète le formulaire « Rapport de dépenses de voyage et représentation »;
- b) Le rapport est approuvé par le responsable du centre de coût conformément à la délégation du pouvoir de signer en vigueur;
- c) Le rapport est transmis au Service des ressources humaines et financières pour traitement (vérification de conformité à la Politique de frais de voyage et de représentation);
- d) Le Service des ressources humaines et financières classera le rapport dans le dossier de l'employé;
- e) Deux fois par année, à intervalle régulier, le supérieur hiérarchique procédera à la vérification des rapports présents aux dossiers et contresignera le registre prévu à cette fin. Cette vérification porte sur la légitimité des dépenses faites dans le cadre des fonctions des personnes à l'Université du Québec en Outaouais.
- f) Pour ce qui est des rapports du recteur, le président du Conseil d'administration procédera à la vérification de ces rapports.

Après délibérations, sur proposition de madame Élodie Bleyaert, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 270-CX-1188 concernant la modification de la procédure de vérification des dépenses imputées aux comptes de « Frais de voyage et de représentation », laquelle est jointe en appendice.

8.- Approbation du protocole d'entente cadre entre l'École supérieure de commerce et de management (ÉSCM) et l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que l'École supérieure de commerce et de management (ÉSCM) est une jeune institution d'enseignement supérieur privée localisée à Casablanca et autorisée par règlement en vertu de la Loi marocaine. L'ÉSCM a été fondée avec l'aide du Collège Lasalle, dont le siège social est à Montréal, et inaugurée en avril 2004.

L'ÉSCM offre un diplôme en Management d'entreprise avec trois spécialisations (Marketing, Finance et Commerce international) et un diplôme en Management hôtelier. L'ÉSCM encourage la formation à l'étranger et la mobilité des étudiants particulièrement dans le cadre d'échanges internationaux. C'est dans cette optique que l'ÉSCM souhaite collaborer avec le département des sciences administratives et le module des sciences de l'administration de l'UQO pour favoriser l'échange d'étudiants.

En outre, les professeurs de l'ÉSCM souhaitent développer des échanges en matière d'enseignement et de recherche avec leurs vis-à-vis de l'UQO. Certains professeurs du département des sciences administratives voient cette opportunité comme très favorable à notre institution, car elle aura un effet positif sur le recrutement d'étudiants internationaux en provenance du Maroc.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 270-CX-1189 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre l'École supérieure de commerce et de management (ÉSCM) et l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

9.- **Approbation du protocole d'entente cadre entre la Fundação Universidade Federal Do Rio Grande (Brésil) et l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que ce projet de protocole d'entente cadre avec la Fundação Universidade Federal Do Rio Grande (Brésil) est un premier lien entre l'UQO et une université brésilienne dans le domaine des sciences infirmières. L'UQO et la FURG désirent favoriser la réalisation d'activités conjointes de recherche et de formation, particulièrement dans le domaine des sciences infirmières. Un certain nombre d'activités sont planifiées pour la première année de cette entente, particulièrement en recherche et formation en santé des familles. La professeure Francine de Montigny sera particulièrement impliquée dans ces activités.

La FURG et l'UQO souhaitent pouvoir approfondir leurs échanges et c'est pourquoi la signature d'un protocole est proposée. Le protocole d'entente entre les deux universités détermine les grandes lignes de cette collaboration.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 270-CX-1190 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre la Fundação Universidade Federal Do Rio Grande (Brésil) et l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

10.- Dérogation à la pratique de perception des frais indirects de recherche dans le cadre d'une subvention de Santé Canada octroyée pour la réalisation d'une recherche intitulée « La conciliation travail/grossesse : les déterminants du maintien en emploi sans risque »

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que Santé Canada accorde au professeur Romaine Malenfant, du Département de relations industrielles, une subvention de l'ordre de 208 575\$ pour la réalisation du projet de recherche intitulé *La conciliation travail/grossesse : les déterminants du maintien en emploi sans risque». Cette subvention est versée dans le cadre du Programme de recherche sur les politiques en matière de santé (PRPS).

Ce dernier soumet le dossier à l'attention du Comité exécutif pour décision car une dérogation est requise étant donné que les frais indirects (ou frais généraux) ne sont pas admissibles au PRPS.

La lettre du 11 juillet 2005 annonçant la subvention, ainsi que les pièces jointes, sont transmises au Comité exécutif à titre informatif.

La demande de subvention a été présentée en janvier 2005. Des frais indirects avaient été intégrés à la demande, et ce, même si la documentation de Santé Canada annonçait que ces frais n'étaient pas admissibles.

Les paramètres de gestion de la recherche de l'UQO prévoient un taux de 15% en frais indirects pour les subventions en provenance des organismes autres que les Fonds québécois et les Conseils fédéraux. Il s'agit donc ici d'une somme de l'ordre de 31 286\$ que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande de financer à même le budget octroyé cette année pour la recherche (FIR), et ce, de façon exceptionnelle en lien avec le fait que ce dossier est associé au projet de chaire de recherche dans le domaine de la transformation du travail.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 270-CX-1191 concernant la dérogation à la pratique de perception des frais indirects recherche dans le cadre d'une subvention de Santé Canada octroyée pour la réalisation d'une recherche intitulée « *La conciliation travail/grossesse : les déterminants du maintien en emploi sans risque* », laquelle est jointe en appendice.

11.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi, 19 septembre 2005 à 18 h, si besoin il y a.

12.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h.

Le président d'assemblée

Le secrétaire